



PRÉSENTATION

**10^e RENCONTRES MARCOPHILES
DU GRAND OUEST**

23/03/2024



LES MACHINES À AFFRANCHIR DE PARTICULIERS UTILISÉES EN FRANCE FÊTENT LEURS 100 ANS !

- 
- ❖ DÉFINITIONS DE LA MACHINE À AFFRANCHIR DE PARTICULIER

 - ❖ HISTORIQUE

 - ❖ LES DIFFÉRENTS CONSTRUCTEURS ET CONCESSIONNAIRES

 - ❖ LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR DE PARTICULIERS
 - ❖ Machines à valeur unique
 - ❖ Machines à nombre restreint de valeurs
 - ❖ Machines à valeurs multiples

 - ❖ QUELQUES EMPREINTES SPECTACULAIRES



DÉFINITIONS DE LA MACHINE À AFFRANCHIR

Machine à affranchir :

Matériel spécifique apposant sur une correspondance ou une étiquette une empreinte valant affranchissement, dispensée d'oblitération, sauf cas particuliers dont dépôt en boîte aux lettres.

Machine à affranchir de particulier :

Machine louée par un concessionnaire à un particulier après agrément de l'administration des PTT. Le terme "particulier" recouvre aussi bien une entreprise, une administration qu'une association.

Machine à affranchir à valeur unique :

Machine équipée d'une seule estampille gravée d'une seule valeur fixe d'affranchissement.

Machine à affranchir à nombre restreint de valeurs :

Machine équipée d'un barillet comportant quelques clichés (6 estampilles correspondant à 6 valeurs fixes différentes sur la machine au type B).

Machine à affranchir à valeurs multiples :

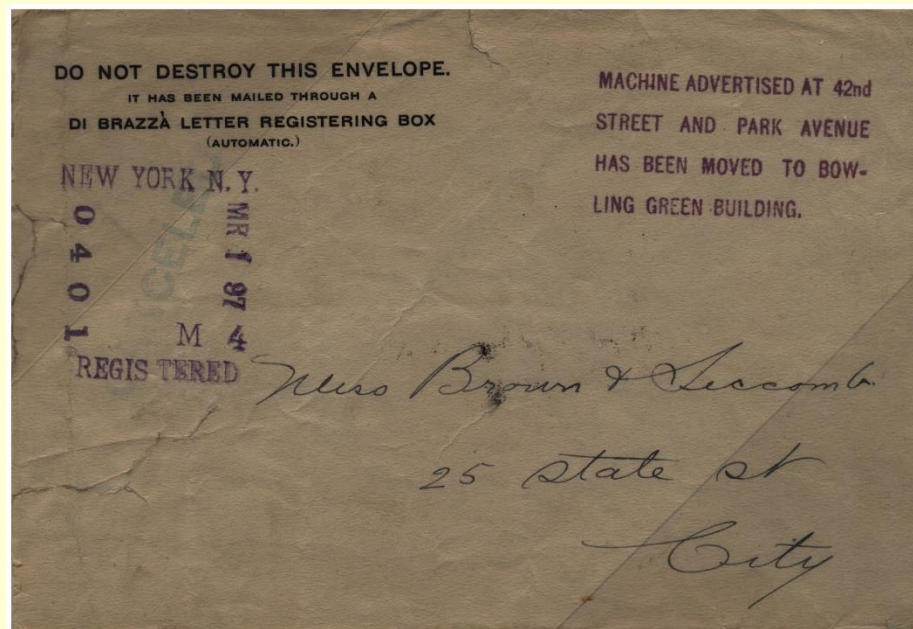
Machine pouvant afficher et affranchir toutes les valeurs depuis 0 jusqu'à sa capacité maximale.

Machine à affranchir de guichet :

Machine achetée par l'administration des postes, installée dans un établissement postal et utilisée exclusivement par des agents du service postal.

HISTORIQUE

- Des essais de machines à affranchir ont eu lieu notamment aux Etats-Unis d'Amérique à New-York en 1897 et en Norvège de 1900 à 1903.
- Un usage régulier sur le courrier interne, particulièrement en Nouvelle-Zélande débute en 1904 puis aux Etats-Unis d'Amérique en 1920.
- La codification par l'U.P.U. est apparue le 30 novembre 1920 dans la Convention de Madrid.
- Le terme "machine à affranchir" est mentionné officiellement pour la première fois en France dans le B.O. n° 13 de 1922, mais il concerne celles utilisées à l'étranger.
- L'usage des machines à affranchir en France est codifié pour la première fois dans les articles 90 à 92 de la loi de finances du 30 juin 1923 transcrite "postalement" dans l'arrêté du 13 décembre 1923.



Cette machine en libre-service, inventée par le comte italien Detalmo Savorgnan di Brazza, aurait fonctionné en essai pendant quatre mois. 2 pièces connues dont une au Musée. Appareil M4, 401^e affranchissement.

Art. 90. Seront considérées comme valables pour l'affranchissement des objets de correspondance, les empreintes de machines à affranchir mises en service avec l'autorisation de l'Administration des Postes.

Art. 91. La mise en service de machines à affranchir sans autorisation de l'Administration des Postes, toute fraude ou tentative de fraude dans l'emploi des machines, ainsi que toute imitation des empreintes d'affranchissement seront punies conformément aux lois réprimant les délits en matière de timbres-poste.

Art. 92. L'Administration des Postes est autorisée à consentir aux particuliers, sur le montant des affranchissements postaux effectués par machine à affranchir ou par timbres oblitérés d'avance, une remise qui ne pourra dépasser 1 %. Un arrêté ministériel, contresigné par le ministre des Finances, déterminera le taux de cette remise, ainsi que les conditions dans lesquelles elle pourra être accordée.



LES DIFFÉRENTS CONSTRUCTEURS ET CONCESSIONNAIRES

HAVAS : en 1923 la Société Anonyme de l'Agence Havas achète le brevet de la machine à affranchir de Philippe TIRANTY et le 14 décembre 1923 signe la convention d'agrément de la machine « A » (première machine à affranchir commerciale en France à valeur unique) avec le sous-secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes.

Cette société prendra différents noms suite à des rachats-regroupements dont **NEOPOST FRANCE** et s'appelle aujourd'hui **QUADIENT**. La société SATAS sera absorbée par ce groupe en 2012.

35 modèles (en 2023) ont été agréés et exploités.

SATAS : la Société des Appareils à Timbrer et à Affranchir est créée en 1932.

28 modèles (en 2012) ont été agréés et exploités.

SECAP : la Société d'Etudes et de Construction des Appareils de Précision est créée en 1928.

20 modèles (en 2000) ont été agréés et exploités.



LES DIFFÉRENTS CONSTRUCTEURS ET CONCESSIONNAIRES

PITNEY BOWES : cette société, créée aux Etats-Unis en 1920, ne sera agréée en France qu'en 1988.

17 modèles (en 2023) ont été agréés et exploités.

SECAP groupe Pitney Bowes : Les sociétés SECAP et PITNEY BOWES fusionnent le 23 novembre 2001 après accord de la Commission européenne. La nouvelle société prendra ce nom puis redeviendra PITNEY BOWES le 31 mars 2009.

19 modèles (2001-2010) ont été agréés et exploités.

FRANCOTYP POSTALIA FRANCE : cette société sera agréée en 2013. DOC UP est aujourd'hui le distributeur agréé de FRANCOTYP POSTALIA FRANCE

7 modèles (en 2023) ont été agréés et exploités.

FRAMA : 2005, industriel Suisse dont les machines sont commercialisées par DOC-UP en France cessera ses activités lors du retrait des dernières machines en 2021.

4 modèles (en 2021) ont été agréés et exploités.

LES DIFFÉRENTS CONSTRUCTEURS ET CONCESSIONNAIRES

Chaque concessionnaire se verra attribuer par l'Administration des postes françaises une ou deux lettres pour identifier chaque type de machine créée, selon les principes suivants :

- ❖ HAVAS **toutes les lettres de l'alphabet** sauf le « **S** » et le « **N** », ont été attribuées :
A, B, C, CG, F, G, H, J, K, KG, M, MG, P, R, RC, T
- ❖ NEOPOST FRANCE **groupe de 2 lettres commençant par H** :
HA, HB, HBA, HC, HD, HE, HF, HG, HH, HJ, HK, HL, HP, HQ, HR, HU, HV, HY, HZ
- ❖ SATAS **groupe de 2 lettres commençant par S** :
SA, SB, SC, SD, SE, SF, SG, SJ, SK, SL, SR, SV
puis réattribution des lettres des types retirés et nouvelles attributions jusqu'à la fusion de NEOPOST FRANCE/SATAS le 12/11/2011 :
SA, SB, SBA, SC, SD, SE, SF, SH, SM, SP, SQ, ST, SV, SX, SY, SZ
- ❖ SECAP **une puis deux lettres commençant par N** :
N, NA, NB, NC, ND, NE, NF, NG, NJ, NK, NL, NM, NP, NR, NS, NT, NV, NX, NY, NZ
- ❖ SECAP Groupe PITNEY BOWES **groupe de 2 lettres commençant par V** :
VA, VB, VD, VE, VH, VK, VL, VR
puis **groupe de deux lettres commençant par M** :
MB, MC, MD, MF, MG, MH, ML, MM, MP, MR, MT
- ❖ PITNEY BOWES **groupe de 2 lettres commençant par B** :
BA, BB, BC, BE, BH, BJ, BK, BL, BM, BN, BP, BR, BS
- ❖ PITNEY BOWES (après la suppression de la référence à SECAP de 2009) **groupe de 2 lettres commençant par C** :
CA, CC, CP, CT
- ❖ FRAMA **groupe de deux lettres commençant par F** :
FM, FP, FR, FT
- ❖ FRANCOTYP POSTALIA FRANCE **groupe de deux lettres commençant par A** :
AC, AE, AJ, AN, AS, AT, AX

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

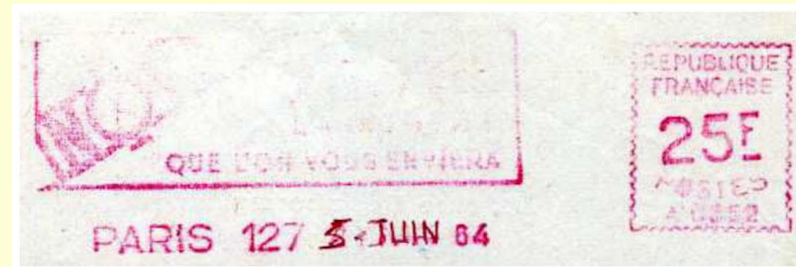
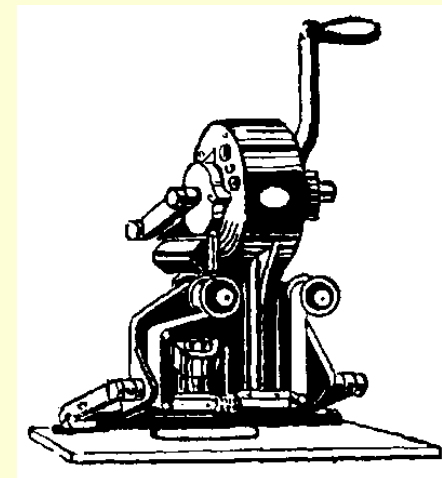
❖ Machines à valeur unique : HAVAS TYPE A

Le B.O. n° 19 de juin 1924, :

« La première machine à affranchir du **type A**, dont l'agence **Havas** est concessionnaire, sera mise en service à partir du 26 mai courant.

Cette machine porte le n° A-0001 ; elle imprime la valeur de 25 centimes.

Ci-après un spécimen des nouvelles empreintes imprimées par une machine d'essai A-0000 ».



Le B.O. n° 24 de septembre 1924, annonce :

« L'agence Havas, concessionnaire des machines à affranchir du **type A**, est autorisée à mettre en service des machines imprimant une des valeurs suivantes : 3c, 4c, 5c, 10c, 15c, 20c, 35c, 40c, 45c, 50c, 65c, 75c, 85c, 1f.

Ces empreintes devront être considérées désormais comme valables pour l'affranchissement des correspondances de toute nature du régime intérieur et du régime international. »

Cette machine sera utilisée au moins jusqu'en 1964.

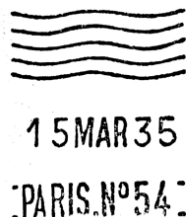
LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeur unique : SATAS TYPE SA et SB

Le B.O. n° 34, du 8 août 1933, annonce : « Une convention, en date du 26 juillet 1933, a autorisé la Société des Appareils à timbrer et à affranchir, système « Sanglier », 118, avenue des Champs-Élysées, à Paris (8e), à louer, conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1923, des machines à affranchir à une valeur.

Les empreintes d'affranchissement porteront les lettres distinctives **S A** suivies du numéro individuel de la machine (...). »

Le B.O. n°1 du 1er janvier 1936, donne deux représentations de l'empreinte, celle de gauche étant celle retenue depuis l'origine.



15 MAR 35

PARIS. N° 54

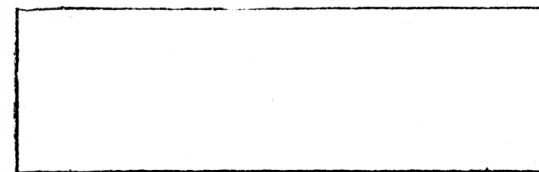


Le B.O. n° 8 du 21 juin 1935, annonce : « Une convention en date du 27 mai 1935 a autorisé la Société pour l'affranchissement et le timbrage automatiques « S A T A S », marque de fabrique « Le Petit Parisien, (...) », à Paris (8e) », à louer, conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1923, des machines à affranchir des modèles désignés ci-après :

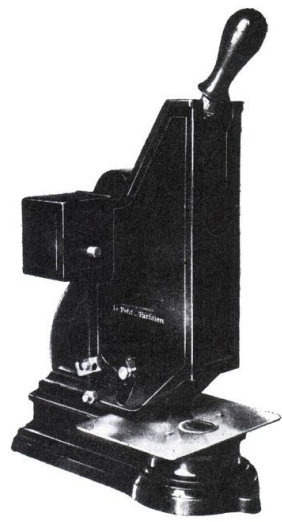
1° **Type SB**, machine à frappe automatique, à valeur unique ; (...)

Les empreintes d'affranchissement porteront (...) les lettres distinctives **SB** (...) suivies du numéro individuel de la machine (...) (13 juin 1935). »

Le B.O. n°1 du 1er janvier 1936 reproduit une empreinte.



= 13 FEV 35 = L'HAY-LES-ROSES =



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

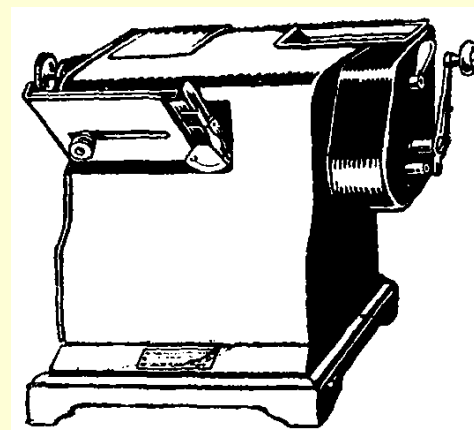
❖ Machines à nombre restreint de valeurs : HAVAS TYPE B

Le B.O. n° 26, note du 3 novembre 1927, annonce :

« Des machines à affranchir d'un modèle nouveau, **type « Grandjean »** à valeurs multiples, seront mises prochainement en service, concurremment avec les machines actuelles type « Tiranty ».

Les machines « Tiranty » portent la lettre indicative A ; les machines **type « Grandjean »** porteront la lettre indicative **B.** »

Le B.O. n°34 du 1er décembre 1933, reproduit l'empreinte délivrée par la « B ».



=PARIS 70= 29AOUT33

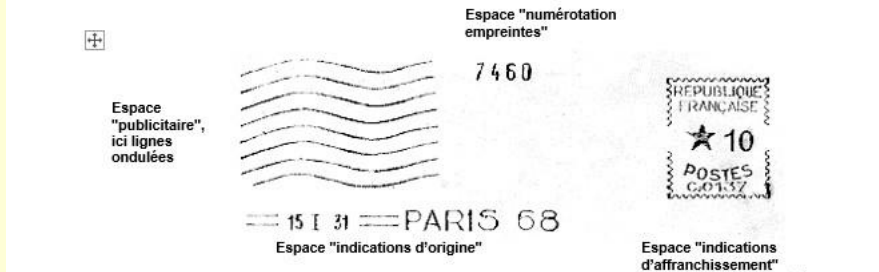


Cette machine comporte un barillet contenant 6 clichés avec des valeurs gravées différentes. Elle sera utilisée jusqu'en 1966.

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

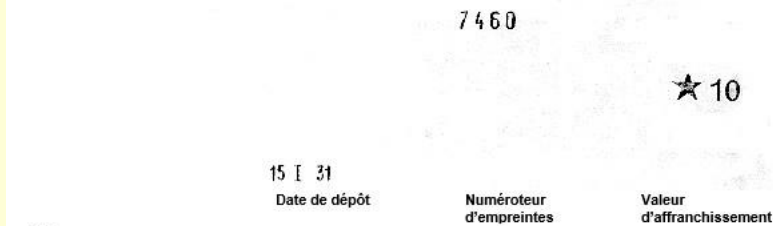
❖ Présentation des éléments constituant une machine à Affranchir à valeurs multiples de 1930 à 1979

L'EMPREINTE ISSUE DE CETTE MACHINE PEUT ETRE DIVISEE EN PLUSIEURS ESPACES DISTINCTS :

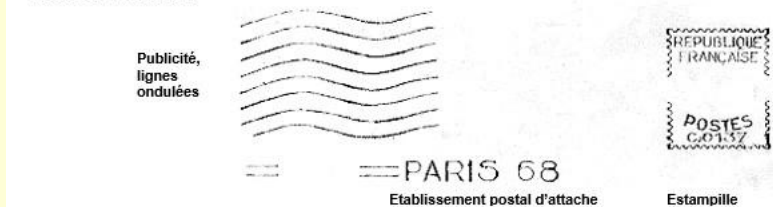


IL EXISTE DEUX SORTES D'ELEMENTS DANS UNE EMPREINTE DE MACHINE A AFFRANCHIR :

- éléments internes :



- éléments externes :



L'estampille comporte les indications suivantes :



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples : HAVAS TYPE C

Le B.O. n° 28, note du 3 décembre 1930, annonce :

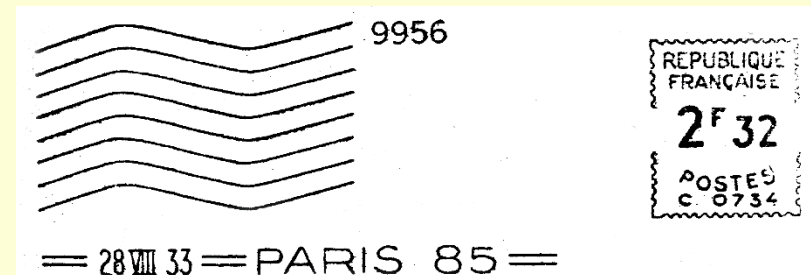
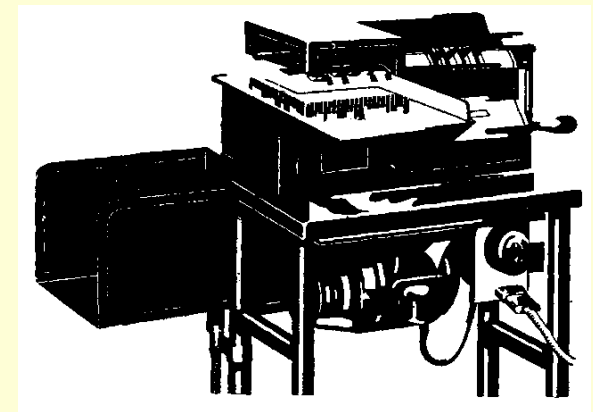
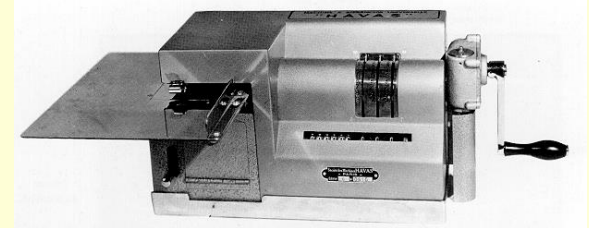
« Deux nouveaux modèles de machines à affranchir viennent d'être autorisés par l'Administration. Les indicatifs C et D ont été affectés à ces machines.

Par suite de ces nouvelles admissions, la liste des divers types de machines à affranchir susceptibles d'être utilisées s'établit comme suit :

(...) 3° **Type C**. - Machine à affranchir dite universelle donnant toutes les valeurs de centime en centime depuis 0 fr. 01 jusqu'à 99 fr. 99 pour un premier modèle et depuis 0 fr. 01 jusqu'à 9 fr. 99 pour un modèle plus réduit. (...) »

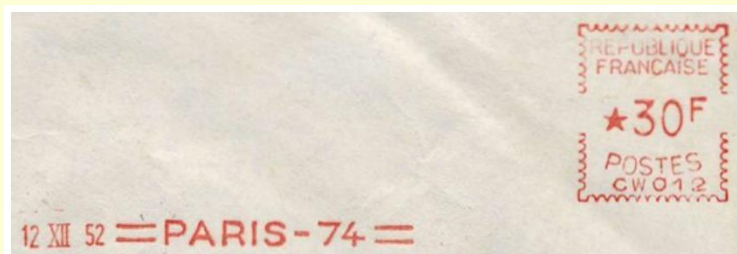
Le B.O. n°34 du 1er décembre 1933, reproduit l'empreinte délivrée par la "C"

Cette première machine à valeurs multiples comporte plusieurs versions (mécanique, électrique) et différentes capacités d'affranchissement (3 et 4 valeurs). Elle sera utilisée jusqu'en 1998.

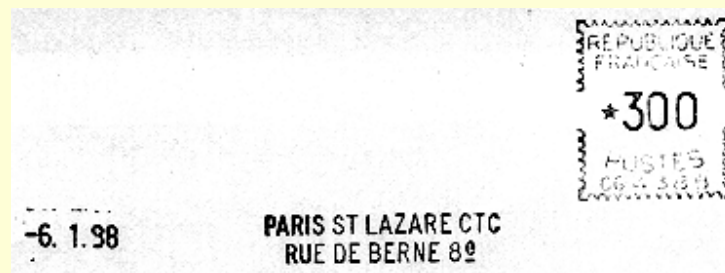


LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples : HAVAS TYPE C



Version mécanique, capacité d'affranchissement de *00 à 999



CG : machine C avec dérouleur d'étiquettes à la demande. Dernière date observée.



Version électrique, capacité d'affranchissement de *000 à 9999

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples avec impression sur étiquettes gommées : HAVAS TYPE C (essais)

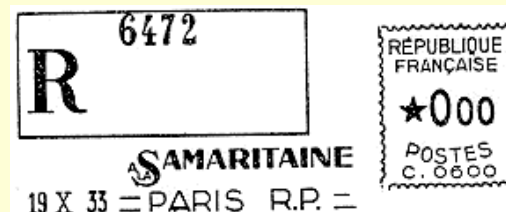
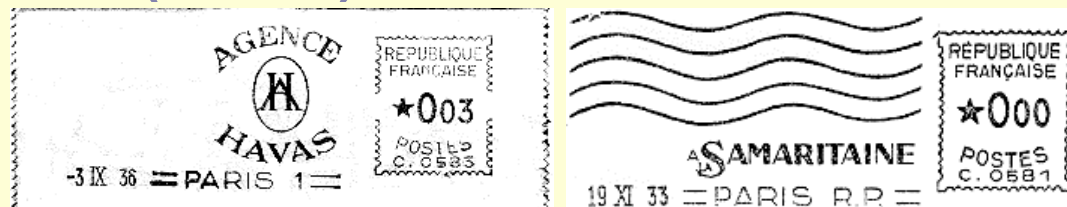
Le B.O. n° 32 du 11 novembre 1933, annonce :

« La note n° 879 A.S. du 24 novembre 1932 a signalé la mise à l'essai, à dater du 1er décembre suivant, aux Magasins de la Samaritaine et à l'Agence Havas à Paris, d'une machine frappant une estampille d'affranchissement sur des étiquettes gommées, de couleur mauve pour les envois ordinaires, et de couleur jaune pour les envois recommandés (paquets-lettres et objets affranchis au tarif réduit).

En vue de donner de nouvelles facilités aux usagers, et sous réserve de son autorisation préalable, dans chaque cas l'Administration est disposée à admettre, dans les relations intérieures et internationales, l'emploi de machine à affranchir par les établissements industriels, commerciaux, financiers, agricoles, etc., présentant toutes les garanties d'honorabilité et de solvabilité désirables et effectuant en moyenne, quotidiennement, le dépôt d'au moins 100 paquets ordinaires ou recommandés. Les vignettes d'affranchissement seront conformes aux modèles reproduits ci-dessous :

- 1° Pour les objets ordinaires (étiquette mauve) ;
- 2° Pour les objets recommandés (étiquette jaune). »

C'est la première machine distributrice de vignettes gommées.
Il s'agit d'une machine C modifiée.



Objets recommandés (étiquette **jaune**)

Objets ordinaires (étiquette **mauve**)



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples avec impression sur étiquettes gommées : HAVAS TYPE J (sur demande)

Depuis les essais de 1932, les étiquettes délivrées par les machines « C » sont de couleur jaune aussi bien pour les envois recommandés paquets-lettres que pour les objets affranchis au tarif réduit.

En 1936 (voir extrait du B.O. ci-dessous) ces machines seront identifiées « J » avec différenciation entre les envois recommandés paquets-lettres (étiquettes jaunes) et les envois recommandés au tarif réduit (étiquettes blanches avec liserés rouges) et ce jusqu'en 1951.

Le B.O. n°1 du 1er janvier 1936 reproduit et annonce :

« TITRE VI.

APPOSITION DES EMPREINTES ET DEPOT DES OBJETS.

(...) 2° Machines Havas, **type J**. - Cette machine est réservée exclusivement à l'affranchissement, au moyen d'étiquettes, des envois recommandés de toute nature (à l'exclusion des valeurs déclarées) grevés ou non de remboursement.

Les étiquettes sont :

- De couleur **blanche** avec liseré **rouge** longitudinal (en haut et en bas) pour les envois affranchis au tarif des lettres et pour les cartes postales à tarif plein ;
- De couleur **jaune** pour les envois affranchis au tarif réduit.

L'affranchissement au moyen d'étiquettes **mauves** des objets à soumettre à la formalité de la recommandation est interdit. (...) »



Etiquette pour envoi recommandé plein tarif



Etiquette pour envoi recommandé à tarif réduit

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

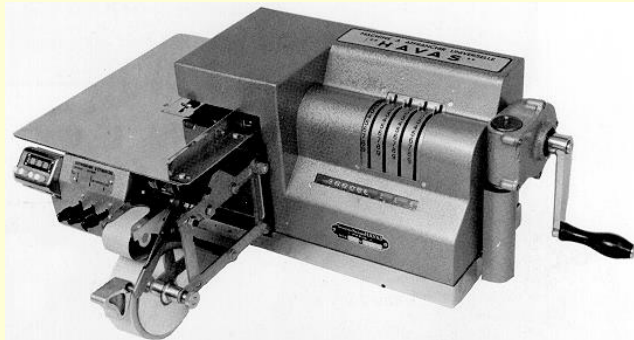
❖ Machines à valeurs multiples avec impression sur étiquettes gommées : HAVAS TYPE G (série)

Le B.O. n° 23 du 11 août 1935, annonce :

« Un ordre de service du 24 octobre 1933, inséré au Bulletin Officiel de 1933, page 871, a autorisé la mise en service de machines à affranchir frappant l’empreinte sur des étiquettes de couleur mauve utilisées pour l’affranchissement des correspondances ordinaires (paquets-lettres et objets à prix réduit) volumineux.

Une convention, en date du 29 juin 1935, a confirmé l’autorisation donnée à la Société des machines à affranchir Havas, 17, rue Vivienne, à Paris, de louer, conformément aux dispositions de l’arrêté du 13 décembre 1923, des machines à affranchir **type G** permettant soit de frapper des empreintes d’affranchissement sur les objets de correspondance de toute nature, soit de débiter des étiquettes de couleur mauve revêtues de l’empreinte et destinées à être apposées sur les envois non recommandés (y compris les lettres missives), qui par leur forme ou leurs dimensions ne sont pas susceptibles d’être affranchis directement.

(...) L’empreinte des machines G comportera, comme celle des machines C à empreintes directes, aussi bien sur l’étiquette mauve que pour la frappe directe, un numéro en petits caractères imprimés dans la flamme par un compteur totalisateur. »



Le B.O. n°1 du 1er janvier 1936, reproduit l’empreinte.



La machine G bien que dérivée de la machine C et contrairement à celle-ci n’imprime pas le compteur de plis. Elle sera utilisée jusqu’en 1997.

Luc GUILLARD



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Nouvelle présentation de l'estampille

Le B.O. du 17 décembre 1941 modifie les estampilles des empreintes des machines à affranchir :

« A. - MODELE UNIQUE D'EMPREINTE POUR LES MACHINES A AFFRANCHIR

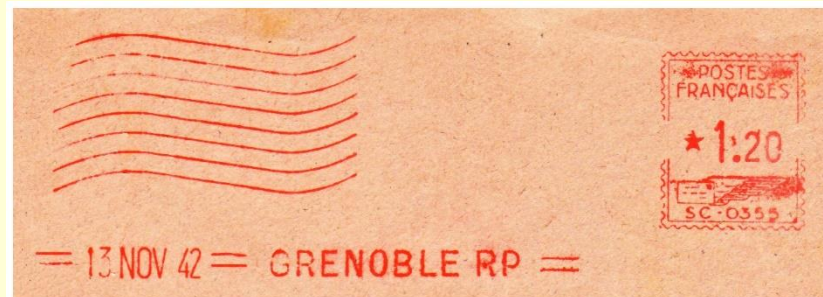
L'administration a décidé d'adopter un modèle unique d'empreinte pour les machines à affranchir. Ce modèle est reproduit ci-dessous :

Cette modification sera rendue effective :

- 1° Dès à présent pour les machines à valeur multiple ;
- 2° Au moment du prochain changement de tarif pour les appareils à valeur unique. »



Le remplacement de la mention « REPUBLIQUE FRANCAISE » par « POSTES FRANCAISES » ne débutera qu'à partir de la fin de l'année 1942. Cette modification sera effectuée même après la Libération, parce qu'aucune note n'abroge celle du 17 décembre 1941. De plus, la transformation dans le sens inverse s'effectuera peu à peu si bien que nous pouvons rencontrer les légendes vichystes jusqu'en 1966 !



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Présentation des éléments constituant une machine à Affranchir de 1953 à 2007

Le B.O., instruction du 30 janvier 1953, précise :

« TITRE II...

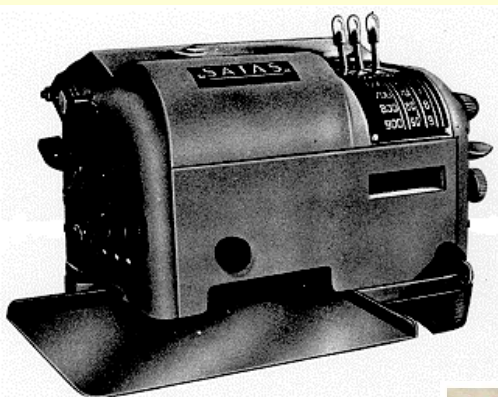
CARACTERISTIQUES DES EMPREINTES

(...) 2° Date de dépôt et indications d'origine

Les indications d'origine et la date de dépôt sont inscrites suivant la disposition ci-après dans un cercle de 24 mm de diamètre dont l'axe vertical est distant de 37 mm de celui de l'estampille :

1° En exergue, le nom du bureau de dépôt et du département tels qu'ils figurent sur le timbre à date de l'établissement, en lettres de 2,5 mm ;

2° Sur l'axe horizontal du cercle, le quantième, le mois et les deux derniers chiffres du millésime en chiffres arabes de 2 mm. »



La « SD » avec indications d'origine dans un cercle, agréée en avril 1956, est la première machine à affranchir en France à reproduire ce modèle d'empreinte qui apparaît fin 1956.

L'EMPREINTE ISSUE DE CETTE MACHINE PEUT ETRE DIVISEE EN PLUSIEURS ESPACES DISTINCTS :



IL EXISTE DEUX SORTES D'ELEMENTS DANS UNE EMPREINTE DE MACHINE A AFFRANCHIR :

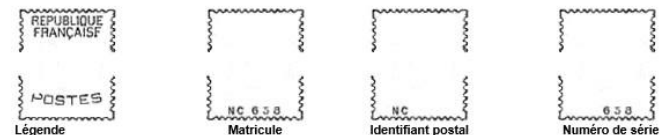
- éléments internes :



- éléments externes :



L'estampille comporte les indications suivantes :



Elle sera utilisée dans cette présentation jusqu'en 1989.

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et le cas particulier de la première machine : SECAP TYPE N

Le compte-rendu d'essais MPL EM 317, du 26 juin 1978, précise que la « N » a été agréée le 16 mai 1951 donc avant l'instruction du 30 janvier 1953 qui redéfinit la présentation des empreintes.

Il est probable que le prototype n'ait pas donné satisfaction et que de nombreuses modifications ont été demandées par l'administration des postes, ce qui explique son homologation définitive le 19 février 1953 seulement et sa commercialisation en 1954.

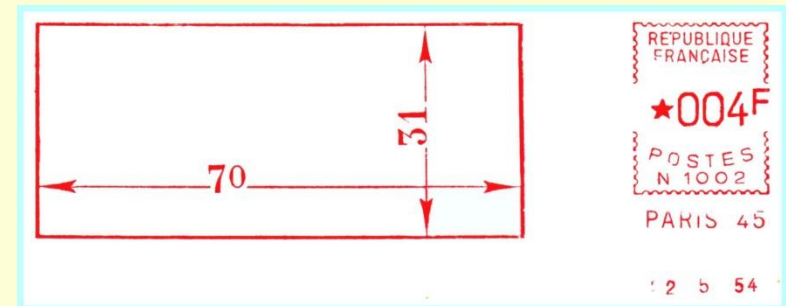
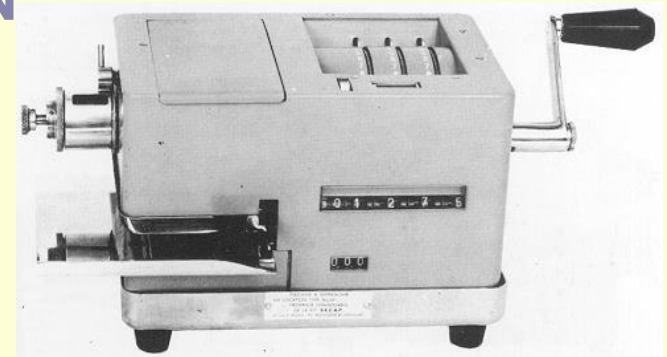
Le B.O., note du 1er février 1954, annonce :

« Une convention, en date du 19 février 1953, a autorisé la Société d'Étude et de Construction d'Appareils de Précision (S.E.C.A.P.) à fabriquer en série et à louer aux usagers, en application des dispositions de l'arrêté du 20 janvier 1953 (B.O. 1953, 26 Po 7, p. 19), des machines à affranchir conformes au prototype présenté par cette entreprise et agréé par l'Administration.

Ces machines à double effet (**type N**) débiteront des empreintes du modèle reproduit ci-après portant la lettre distinctive **N** suivie du numéro individuel de la machine.

Les prescriptions de l'instruction du 30 janvier 1953 sont applicables aux machines du nouveau type, sauf en ce qui concerne les dispositions du titre II, relatif aux caractéristiques des empreintes. »

Elle sera utilisée dans cette présentation jusqu'en 1987.



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

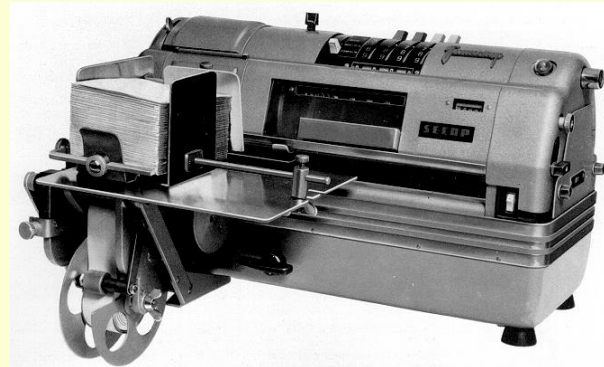
❖ Machines à valeurs multiples avec l'ajout de l'espace « Indications de service » : SECAP TYPE NC

Le B.O., note du 15 décembre 1967, annonce :

« Une convention en date du 4 décembre 1967 a autorisé la Société des machines à affranchir S.E.C.A.P. à fabriquer en série et à louer aux usagers un nouveau modèle de machine à affranchir dénommé « Francotyp A9000 » et désigné par l'indicatif postal « NC ». Cette machine à commande électrique ou manuelle imprime des empreintes d'affranchissement conformes aux normes fixées les instructions du 30 janvier 1953 et du 11 août 1964 soit directement sur les objets de correspondance, soit sur des étiquettes gommées. »

La « **STELLA** » est la première et la seule machine à affranchir de particulier possédant 3 clichés spécifiques permettant de désigner la nature de l'envoi et dont l'utilisation est facultative grâce à un curseur à 4 positions. La position "0" correspond à la non-impression du cliché.

Nous connaissons les 9 mentions postales suivantes : "Brochures", "Echantillon", "Envoi / En Nombre", "Imprimé", "Lettre", "Paquet / Poste", "Par Avion", "Tarif Spécial n° 2", "Urgent".



Elle sera utilisée dans cette présentation au moins jusqu'en 2001.

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première machine couplée avec des appareils annexes : HAVAS TYPE T

C'est par une lettre du 21 juillet 1964 adressée au Ministre des Postes et Télécommunications que HAVAS demande l'agrément d'une machine à affranchir dénommée « POSTHAVAS ». Cette lettre précise que :

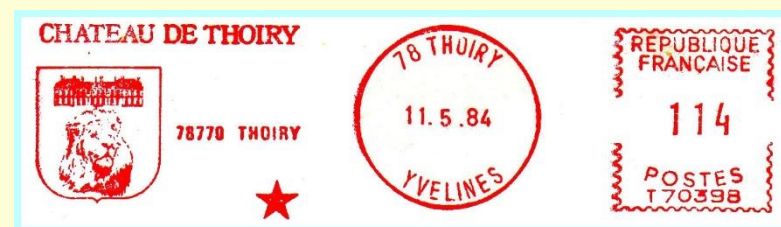
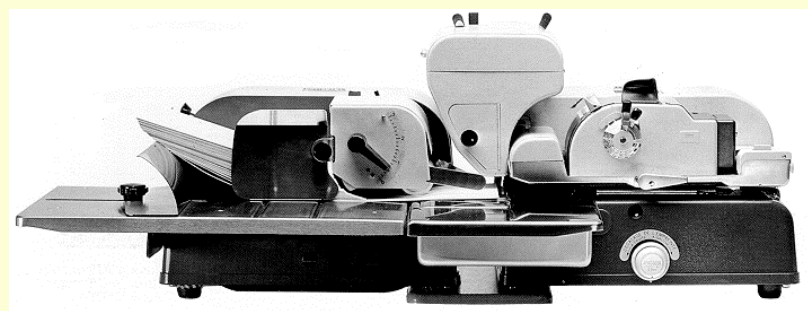
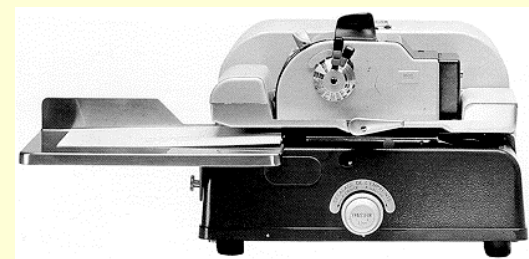
« (...) En réalité le prototype soumis à votre agrément constitue la fidèle reproduction de la machine « POSTALIA » pour laquelle nous avons acquis une licence de fabrication. (...)

Elle permettra, tout d'abord, grâce aux trois possibilités d'exploitation qu'elle offre :

- version originelle
- variante avec un levier à main
- variante avec équipement électrique,

de satisfaire une vaste clientèle allant de l'utilisateur à très faible courrier jusqu'au gros utilisateur, puisqu'avec son équipement électrique, elle peut atteindre 10 à 12 000 affranchissements à l'heure, ce qui en fait incontestablement la machine la plus rapide existant sur le marché. (...)

Cette machine offre, en outre, la possibilité d'un couplage aisé avec des appareils annexes totalement indépendants tels que alimenteurs et dérouleurs d'étiquettes, machines à coller et fermer les enveloppes ...etc. (...)



Machine à 3 valeurs de 000 à 999



Machine à 4 valeurs de 0000 à 9999
Signe anti-fraude par duplication ou dysfonctionnement « + »

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première machine modulaire à clavier et à compteur électronique : SMH ALCATEL TYPE F

L'annexe 2 du « Rapport de présentation et compte-rendu d'essais concernant la machine à affranchir de particuliers, modèle FRIDEN, type 9259 commercialisé par les sociétés S.M.H.-ADREX-ALCATEL et SATAS » précise : « Une machine FRIDEN type 9259 a été installée le 2 juillet 1980 au Crédit Industriel et Commercial, 66 rue de la Victoire à Paris 9^e. Elle a été retirée définitivement le 16 avril 1981. »

Le prototype, immatriculé **T 001**, (tête dite « première génération ») a été observé du 04/08/1980 au 25/03/1981.

Il s'agit de la première machine à affranchir à clavier et à compteur électronique produite dans le monde.

Elle a été agréée le 3 décembre 1981.

Elle sera utilisée avec 4 têtes différentes : 1982 (première génération), 1987 (universelle), 1994 (5 valeurs) et 1998 (intelligente).



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première machine avec une capacité d'affranchissement à 5 valeurs (00000 à 99999) : SECAP TYPE NM

Le rapport d'évaluation « Machine à affranchir de particulier « SECAP EFS 3 000 », n° RE 120, du 13/05/1987, relatif au prototype de la « NM », précise que « la Société SECAP a fourni au SRTP, pour agrément, un prototype de machine à affranchir type EFS 3000 qui comporte un distributeur d'étiquettes (...) ; elle est électronique et permet une valeur d'affranchissement de 999,99 F au maximum. (...) »

Les « NM » ou « 807 » ont fait l'objet d'une convention le 23 mars 1988. Ces machines, dénommées « NM 8 000 » par SECAP, sont en réalité des machines « E.F.S. 3 000 » originaires d'Allemagne. Elles sont à mouvement rotatif et à dateur à affichage électronique. Elles sont équipées pour être connectées à une balance postale électronique. Ce sont également les premières machines à 5 valeurs mises en service en France. Il existe une possibilité de décalage de l'empreinte jusqu'à 100 mm latéralement par programme pour l'affranchissement des enveloppes épaisses.

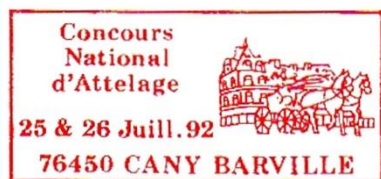
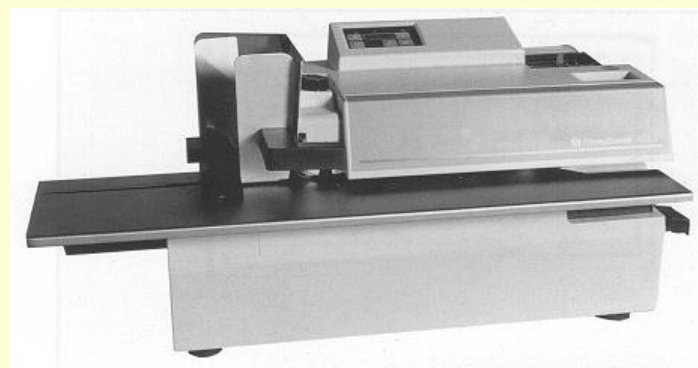
Elle sera utilisée dans cette présentation jusqu'en 2001.



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première machine modulaire (tête + base) : PITNEY BOWES TYPE BB

Les « **BB** » ont fait l'objet d'une convention le 29 février 1988. Ce sont des machines modulaires composées d'une tête amovible mécanique pouvant être connectée à différentes bases. La date, les indications de la nature de l'envoi et la publicité sont débrayables. Les têtes des machines mises en service appartiennent à la série « **5300** » et sont dénommées « **5349** », appellation spécifique pour la France.

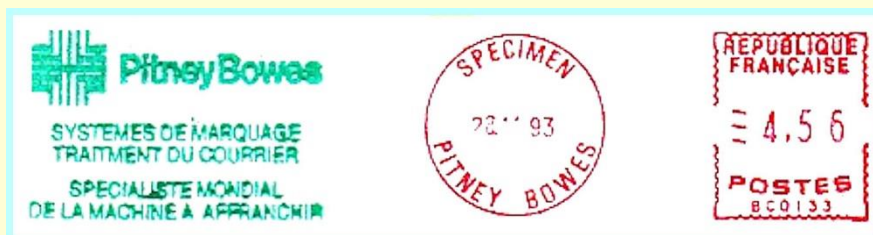


Elle sera utilisée dans cette présentation jusqu'en 2001.

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première machine avec impression bicolore : PITNEY BOWES TYPE BC

Les « BC » ont fait l'objet d'une convention le 5 décembre 1991 qui abroge celle du 11 décembre 1990. Ces machines, appelées par PITNEY BOWES « 6900 » puis « E400 » (claviers nouveaux et connectables), sont des machines monoblocs respectivement dénommées « 6970 » ou « BC-A » et « E470 » ou « BC-B » (agrées le 15/02/1994), appellations spécifiques pour la France. Ce sont les premières pouvant réaliser des **affranchissements bicolores** : estampille et indications d'origine en rouge, publicité en **rouge, noir, vert** ou **bleu** au choix. Ce sont des machines électroniques avec impression à plat.



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première machine avec estampille large : PITNEY BOWES TYPE BE

Une lettre circulaire de l'administration des postes d'août 1992, informe des modifications de la spécification technique du matériel relatives aux dimensions de l'estampille :

« (...) Ainsi l'estampille a actuellement des dimensions d'un timbre-poste de 20 X 24 mm. Mon intention est de modifier les dimensions de l'estampille pour les porter à 26 X 24 mm. L'agrandissement de cette estampille doit permettre de répondre aux normes de qualité d'impression et de lisibilité de la taxe postale pour des valeurs à 5 chiffres (999,99 F) faisant figurer également la virgule pour séparer les francs des centimes. Toutefois, et pour répondre aux souhaits formulés par les membres de votre profession, les dimensions réglementaires actuelles de l'estampille, à savoir 20 x 24 mm continueront d'être autorisées.

En conséquence, les dimensions de l'estampille pour les nouveaux modèles de machines à affranchir seront :

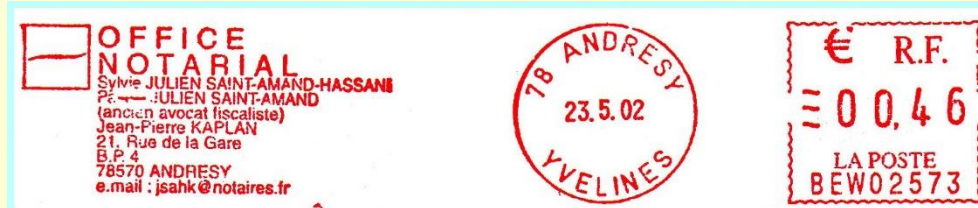
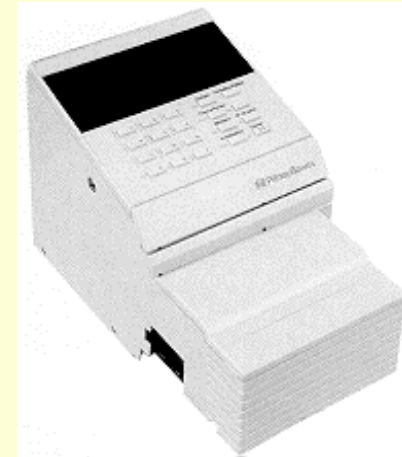
- soit 20 x 24 mm, dentelure comprise

Cette dentelure comportant 14 dents en largeur et 16 dents en hauteur avec dans cette dernière, une interruption médiane de 3 à 5 mm ;

- soit 26 x 24 mm, dentelure comprise

Cette dentelure comportant 17 dents en largeur et 16 dents en hauteur avec, dans cette dernière une interruption médiane de 3 à 5 mm. (...) »

Les « BE » sont les premières machines à imprimer une estampille à ce nouveau format.



La première machine recensée avec cette estampille date de 1993.

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première grosse machine avec impression à plat : PITNEY BOWES TYPE BH

Les « BH » ont fait l'objet d'une convention le 10 mars 1995. Ces machines, appelées « E170 » par le concessionnaire, sont modulaires et composées d'une tête amovible intégrée à un système appelé « Paragon ».

Ce système :

- accepte en vrac, dans la même classe postale, tous les plis de format 89 x 127 mm à 330 x 381 mm ;
 - accepte, dans une même pile de plis, des enveloppes ouvertes et d'autres collées, le dispositif exclusif dénommé "Jet Spray" permettant de détecter les enveloppes ouvertes et de les coller, quelle que soit la forme de leur rabat ;
 - permet de peser et d'affranchir le courrier d'une même classe postale en une seule opération à une cadence horaire de 5 400 plis variés et de 14 400 plis d'un poids identique ;
 - permet un ajustement automatique de l'empreinte en fonction de la taille et de l'épaisseur des plis ;
 - autorise la mise en mémoire de 3 messages publicitaires ;
 - est équipé d'un écran orientable et conversationnel ;
 - mémorise jusqu'à 9 travaux usuels que l'on peut sélectionner par la suite ;
 - peut gérer jusqu'à 1 500 comptes d'utilisateurs différents, avec une analyse détaillée de chaque service ou client en volume, en valeur d'affranchissement et par classe tarifaire, ces informations pouvant être éditées par l'imprimante connectée au système.
- L'impression se fait à plat. L'épaisseur maximum des plis est de 19 mm. Elles sont destinées aux forts trafics de courrier.




Telecom
1 Avenue de l'Europe
78140 VELIZY



La première machine recensée date de 1995.

Luc GUILLARD

28

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples avec nouvelle présentation des empreintes : SATAS TYPE SB de 1997

Espace publicitaire :

- il peut recevoir jusqu'à 5 messages publicitaires différents contenus sur une cassette au format de 42 x 24 mm ;
- un espace pour des **mentions spécifiques** (personnel, confidentiel, ne pas plier, fragile, important, urgent, ouvrez vite, nouveau) ;
- un espace **texte libre** limité à 32 caractères et composé au clavier par l'opérateur.



Espace "message programmable libre"

Espace "message préprogrammé"

Espace "publicitaire"

Espace "indications d'origine"

Espace "indications d'affranchissement"

19.06.98 : date de dépôt
091 : code de vérification
000 : catégorie objet (non utilisé)
000036 : n° séquentiel de l'objet
4382 : code d'authentification

Valeur d'affranchissement

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première grosse machine avec impression à jet d'encre : NEOPOST TYPE HD

Une spécification de 1997 modifie la présentation des empreintes avec le remplacement de la mention « POSTES » par « LA POSTE » et celle de 1999 précise en sus que les impressions par jet d'encre sont admises.

La NEOPOST TYPE HD est la première à intégrer et cumuler ces deux modifications. Elle sera agréée le 10 mai 2000.



49 ANGERS CTC
MAINE ET LOIRE
10-11-99
049 00 230 172
5A02 499650

REPUBLIQUE
FRANCAISE
LA POSTE
003,00
HDW000001

Après les tpMAc (2002), cette machine sera la première à employer l'encre de couleur **bleue** (avec la machine de même type utilisée par SATAS sous l'identifiant postal SX) à partir de février 2003.

Prototype en test à la Caisse Nationale de Prévoyance à ANGERS du 23/07 au 30/11/1999.

Estampille avec la mention :

- « **REPUBLIQUE FRANCAISE** » et « **LA POSTE** »
- impression par jet d'encre.



PARIS DIDEROT PC
PARIS EST
24-02-03
008 00 014670
E00F 752970

€ R.F.
LA POSTE
000,41
SX 199992

14 JUILLET 2001



FESTIVAL

AERIEN



LETTRE

ST BREVIN LES P.
LOIRE ATLANT.
05-07-01
459 00 000855
31C9 441540

€ R.F.
LA POSTE
000,46
HD 104140

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples avec la nouvelle présentation de l'estampille en euros : tous modèles

La monnaie européenne a incité La Poste à imposer aux concessionnaires une nouvelle légende à partir de juin 2000. Le sigle de l'euro apparaît en haut et à gauche alors qu'à droite se situent les lettres « R » et « F », comme pour les timbres-poste avant mi-novembre 2004.



❖ Estampille « REPUBLIQUE FRANCAISE » en Francs et en Euros



Exemple d'empreinte pour une estampille (présentation de 1997) libellée **REPUBLIQUE FRANCAISE** et valeur en Francs. La dernière date recensée serait le 13/12/2001 pour une SB.



Exemple d'empreinte pour une estampille (présentation de 1953) libellée **REPUBLIQUE FRANCAISE** et valeur en Euros. La dernière date recensée serait de 2010 pour une NL.

❖ Estampille « € R.F. » en Francs et en Euros



Première estampille (présentation de 1953)

23/03/2024 Libellée **€ R.F.** et valeur en **Euros**

Luc GUILLARD



Première estampille présentation de 1953 libellée **€ R.F.** (sigle limé) et valeur en **Francs**

Dernière estampille présentation de 1953 libellée **€ R.F.** et valeur en **Francs**



LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Machines à valeurs multiples et première machine à indiquer la catégorie de l'objet : PITNEY BOWES TYPE BM

La spécification de 1997 modifie la présentation des empreintes et dans la zone « date de dépôt et indications d'origine » indique la présence sur 2 caractères de la catégorie de l'objet.

Cette machine, bien que non agréée est la première à indiquer la catégorie de l'objet.



Prototype en test chez CEGETEL
du 08/09/2000 au 18/04/2001.
Catégorie de l'objet : L0 Lettre



Prototype en test chez MDS
du 15/12/2000 au 07/05/2002.
Catégorie de l'objet : E0 Ecopli



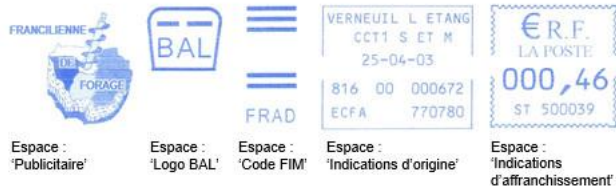
Prototype en test chez IRIS Immobilier
du 07/12/2000 au 18/03/2002.
Catégorie de l'objet : A0 imprimés Adressés mais observée également sur des envois au tarif Lettre

LES PRINCIPAUX MODÈLES DE MACHINES À AFFRANCHIR

❖ Présentation des éléments constituant une machine à Affranchir tpMAC depuis 2002

❖ Machines à valeurs multiples : première tpMAC (très petite Machine à Affranchir connectée) : NEOPOST TYPE HL et SATAS TYPE ST

L'EMPREINTE ISSUE DE CETTE MACHINE PEUT ÊTRE DIVISÉE EN PLUSIEURS ESPACES DISTINCTS :



IL EXISTE DEUX SORTES D'ÉLÉMENTS DANS L'EMPREINTE :

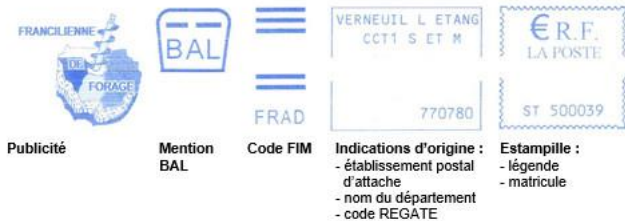
- éléments internes :



25-04-03 : Date de dépôt
 816 : Code de vérification
 00 : Catégorie d'objet
 000672 : N° séquentiel de l'objet
 ECFA : Code d'authentification

Valeur d'affranchissement

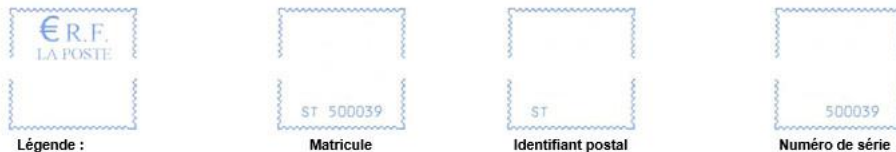
- éléments externes :



Indications d'origine :
 - établissement postal d'attache
 - nom du département
 - code REGATE

Estampille :
 - légende
 - matricule

L'estampille comporte les indications suivantes :



Légende :
 - sigle de l'euro
 - mention R. F.
 - mention LA POSTE

Matricule

Identifiant postal

Numéro de série

Les « HL » et les « ST », dénommées « IJ 25 » ou « Autostamp », sont des « tpMAC » manuelles et ont fait l'objet de deux notes chartées référencées DC.DPD.S.02.006 du 2 juillet 2002 et DC.DPPC.A.02-033 du 27 septembre 2002.

Elles ont été agréées le 23/09/2002.

Elles sont également les premières à employer l'encre spécifique de couleur **bleue**. Cette encre sera ensuite autorisée sur toutes les nouvelles machines à compter du 1^{er} janvier 2003.

FIM : Marque d'Identification et de Redressement.



Un des 11 prototypes, testé chez TRIUM SOURCE, est connu depuis le 8 août 2002 sans publicité et depuis le 22 janvier 2003 avec publicité.

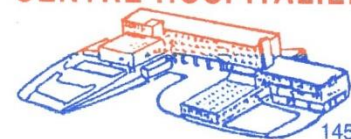


A compter de l'été 2004 la date est présentée codée. Elle se lit en réalité de droite à gauche : 040825 = 25 août 2004

QUELQUES EMPREINTES SPECTACULAIRES

- ❖ Elles nous en font voir de toutes les couleurs avec leurs têtes d'impression

CENTRE HOSPITALIER DE VIRE



B.P. 156

14504 VIRE CEDEX

VIRE
CALVADOS

08-10-03
5880 00 035869
D5CE84 147620

€ R.F.
LA POSTE

000,50
VA 001101



Laboratoire d'Analyses Médicales
TEXIER-CHAMBRIN DENIEL

Tél. 02 33 40 27 59
Fax 02 33 40 26 42
B.P. 310
50700 VALOGNES

VALOGNES
MANCHE

04-09-03
8509 00 054557
A4618C 506150

€ R.F.
LA POSTE

000,75
VA 001114



RECOMMANDE

R1

CHARLE.M.PPDC
ARDENNES

10 01 19
795 L1 0P3174
A3CF 080880

€ R.F.

008,10
LA POSTE
CP 596962